



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 31 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 64 - 31.03.2022

En exercice ...28
Présents22
Voants27
Abstention0

**PÔLE RESSOURCES
22. FINANCES
BUDGET ANNEXE ÉCOTAXE
Affectation du résultat 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le 31 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Patrick BOURAINE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, M. Jean-Paul GOUSSARD,

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU (donne pouvoir à Mme Anne PAWLAK), M. Alain POCHON (donne pouvoir à M. Patrick BOURAINE), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DÉCHELETTE), M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Sandrine PERCHAIS (donne pouvoir à M. Gérard JUIN), M. Daniel TASSIGNY.

Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON

017-241700459-20220331-2022_03_31_64-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 31 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 64 - 31.03.2022

En exercice ... 28
Présents 22
Votants 27
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
22. FINANCES
BUDGET ANNEXE ÉCOTAXE
Affectation du résultat 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5 alinéa 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le séminaire des finances du 21 mars 2022,

Considérant que l'affectation de résultat doit couvrir au moins le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice n-1 ;

Considérant que le compte administratif 2021 du budget annexe écotaxe présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	MONTANT
Résultat de fonctionnement 2021	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	415 127,17 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2020 précédé du signe – ou +	3 075 172,13 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	3 490 299,30 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
Résultat d'investissement 2021	
D - Solde d'exécution d'investissement 2021	1 480 479,26 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-656 494,20 €
F- Excédent de financement (D+E)	823 985,06 €
F- Besoin de financement (D+E)	
AFFECTATION DU RESULTAT (C)	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	500 000,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	2 990 299,30 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'affecter le résultat 2021 du budget annexe écotaxe de la Communauté de communes de l'île de Ré tel que présenté ci-dessus soit :
 - Au 1068 - Réserve d'investissement : 500 000 €
 - En report de fonctionnement R002 : 2 990 299,30€.

AR Prefecture

Le Président de la Communauté de communes de l'île de Ré,
Lionel QUILLET

017-241700459-20220331-2022_03_31_64-DE

Reçu le 01/04/2022 01.04.2022

Publié le 01/04/2022 Communauté de communes de l'île de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr